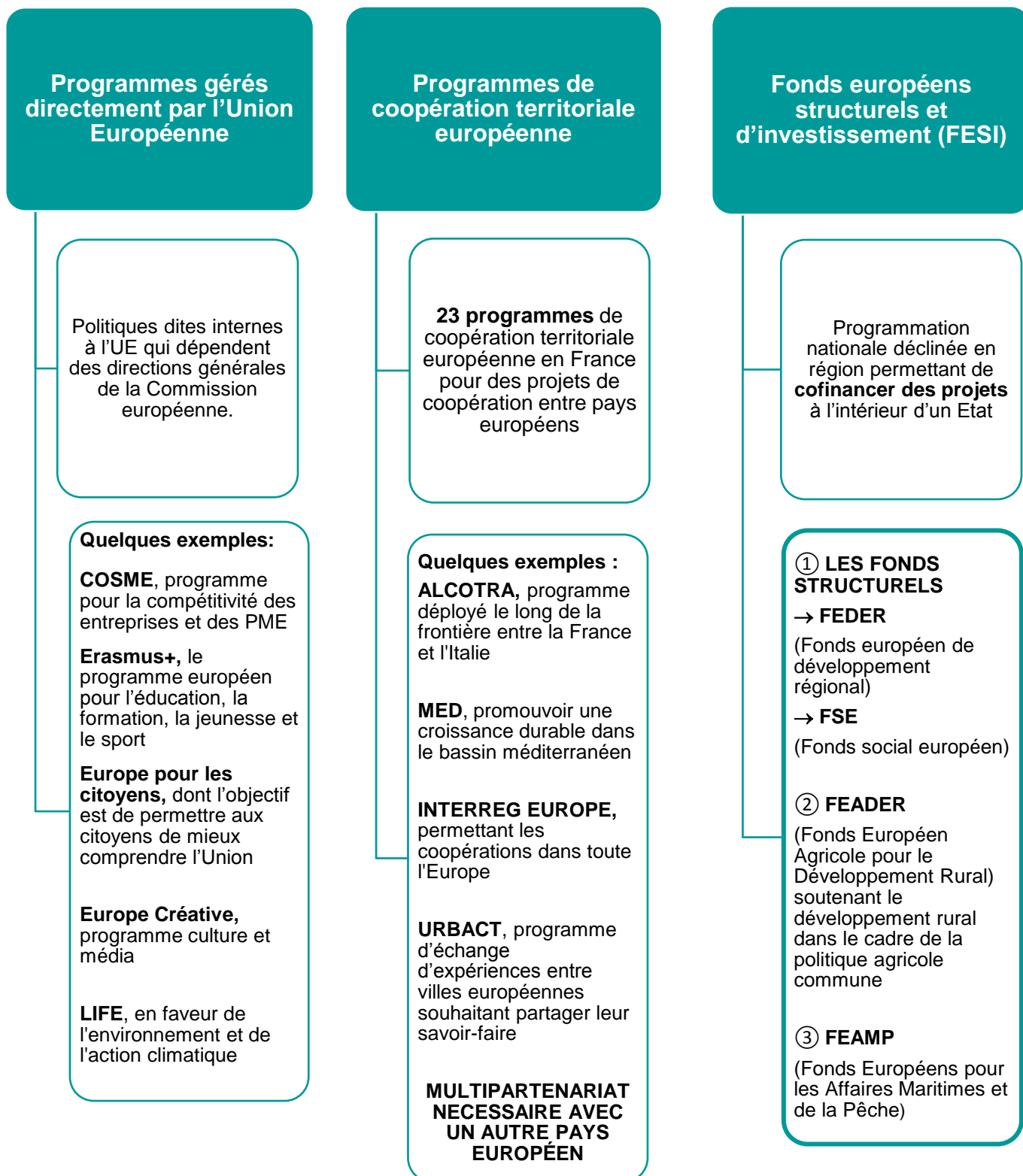


## LES FONDS EUROPÉENS C'EST QUOI ?

### Panorama général



# FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

## *La nouvelle programmation 2014 - 2020*

La programmation nationale des Fonds européens structurels et d'investissements (FESI) 2014-2020 a été lancée en novembre 2014. Elle s'articule autour de 3 enjeux à l'horizon 2020 :

- **retrouver une économie compétitive et créatrice d'emploi,**
- **assurer la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources,**
- **garantir l'égalité des territoires et l'égalité des chances.**

**Pour la période 2014-2020,** les fonds européens permettront de répondre aux quatre défis suivants sur le territoire rhônalpin :

- le soutien à une politique de **recherche et d'innovation** (technologique, environnementale, sociale, culturelle) et à leur diffusion au plus grand nombre,
- le soutien à **l'emploi durable et au développement économique** dans un contexte de crise profonde de l'Europe,
- le soutien à la **transition énergétique**, la protection et valorisation de **l'environnement** afin de préserver la planète et d'assurer un développement économique durable,
- la préservation des **équilibres et des solidarités territoriales** à l'échelle de la région et en lien avec les régions voisines.

La déclinaison et la répartition des fonds sont définies dans le cadre d'un **Programme Opérationnel (PO)** national et de PO régionaux.

## *Ce qui change*

### **Une redéfinition des autorités de gestion pour le FSE**

Dans le cadre de la décentralisation, une nouvelle architecture de gestion a été retenue :

- **Le conseil régional Rhône Alpes est pour la première fois autorité de gestion à hauteur de 55%** (soit 145 millions d'euros dans le PO régional) de l'enveloppe FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
- L'Etat est autorité de gestion à hauteur de 45% de l'enveloppe FSE (PO national) répartis pour moitié sur le champ de l'emploi et pour moitié sur le champ de l'inclusion. Dans ce cadre, les crédits de l'inclusion pourront être gérés par les conseils départementaux qui le souhaitent par le biais d'une délégation de gestion.

### **De nouvelles modalités de calcul**

La nouveauté de cette programmation FSE 2014-2020 est l'introduction d'une option de coûts simplifiés dans les modalités de calculs des coûts de l'activité financée. Sa logique consiste à **ajouter la vérification des réalisations à la vérification des dépenses**. Il s'agit de concentrer le suivi de l'action sur son résultat avec un versement du financement dépendant de la réalisation de l'action.

Pour la France, cela induit un changement culturel important : contrairement à d'autres pays européens où la logique est déjà à l'œuvre, cette méthode n'a été mise en œuvre que pour certaines catégories de projets FSE dans le cadre de l'instruction sur la forfaitisation des coûts indirects.

### **De nouvelles modalités de gestion de projet**

Dans cette nouvelle programmation, la **généralisation du financement sur appel à projets** est confirmée. De même la gestion des projets se fait automatiquement de façon **dématérialisée** avec des logiciels différents entre l'Etat et la Région.

### **Vers des financements de projets à grande ampleur**

La nouvelle programmation se concentre sur des projets de grandes ampleurs avec une **éligibilité de projet à hauteur minimum de 50 000€**. Dans ce cadre, il est à noter la disparition de la mesure 423 dédiée aux microprojets associatifs.

# LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS (PO)

## en Rhône Alpes

### FSE (PO national)

*géré en région par les DIRECCTE*

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
- Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

### FSE - FEDER (PO régional)

*géré par la Région Rhône Alpes*

- Recherche développement et innovation
- NTIC
- Compétitivité PME
- Transition énergétique
- Environnement
- Emploi durable et mobilité
- Education, formation, formation professionnelle et compétences

### FEADER (PO régional)

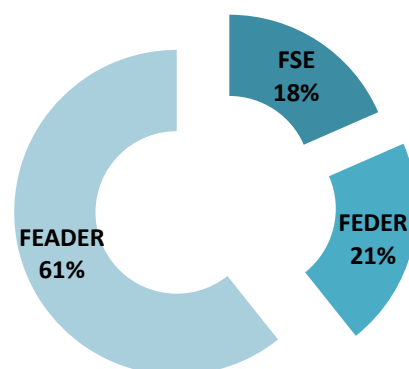
*géré par la Région Rhône Alpes*

- L'enjeu majeur en Rhône Alpes est de maintenir et développer les potentiels productifs liés à l'agriculture et à la forêt

## Les montants en Rhône Alpes pour les 7 ans

### Enveloppe de 1 746 millions d'euros

- FSE : 322 millions d'euros
- FEDER : 364 millions d'euros
- FEADER : 1060 millions d'euros



**RAPPEL** : Les fonds européens interviennent toujours en co financement.

## Quelle place pour l'ESS dans le PO FSE régional en Rhône Alpes ?

Les entreprises de l'ESS sont potentiellement éligibles à 22 actions sur les 40 du PO Régional FSE en particulier sur les thématiques de la transition énergétique, les transports et l'environnement.

### 4 sont spécifiquement dédiées à l'ESS :

- Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat social
- Accompagnement des acteurs de l'ESS et des réseaux d'accompagnement de l'innovation sociale
- Soutien aux outils d'ingénierie financière (Fonds d'innovation sociale, ESS...)
- Soutien aux projets socialement innovants et aux formes atypiques d'emploi et de travail (innovation et organisation dans les entreprises)

# J'Y VAIS OU J'Y VAIS PAS ?

Les financements européens sont un enjeu pour les associations et leurs modèles économiques mais s'inscrivent dans une réalité complexe avec des risques élevés.

## Atouts

- Possibilité de développer de nouvelles sources de financements
- En phase avec la finalité des projets associatifs
- Rhône Alpes est une de 5 régions qui citent explicitement l'ESS

## Contraintes

- Difficultés d'accès à l'information et sur les possibilités de financements et les services gestionnaires
- Un manque d'accompagnement des porteurs de projets
- Des délais d'instruction et de paiement longs – nécessité d'une trésorerie importante
- Eligibilité de projets de grande ampleur
- Les projets multi acteurs ne sont pas prévus
- Passer de la vérification des dépenses par la vérification des réalisations (risque d'un versement de subvention inférieur aux dépenses réellement effectuées) et un contrôle complexe
- Réduction des financements publics permettant le co financement

## MES CONTACTS

- **Le Conseil Régional de Rhône Alpes** - Autorité de gestion du PO FEDER-FSE - **Direction Europe et International**  
[www.europe-en-rhonealpes.eu](http://www.europe-en-rhonealpes.eu)
- Etat en région - **DIRECCTE** - Autorité de gestion du PO national FSE, volet régional - **Service Fonds social européen (FSE)**  
[fse.dr-rhona@dr-rhona.travail.gouv.fr](mailto:fse.dr-rhona@dr-rhona.travail.gouv.fr)
- **Centre Europe Direct Lyon Rhône Alpes**  
[europedirect@europe-rhonealpes.eu](mailto:europedirect@europe-rhonealpes.eu) - [www.europe-rhonealpes.eu](http://www.europe-rhonealpes.eu)

## PLUS D'INFORMATIONS :

- **Note du Mouvement associatif : Ce qui change avec la nouvelle programmation**  
<http://lemouvementassociatif.org/actualite/associations-et-fse-quest-ce-qui-change-avec-la-nouvelle-programmation-2014-2020>
- **Site de la CRESS Rhône Alpes**  
[http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/rubrique.php3?id\\_rubrique=241](http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/rubrique.php3?id_rubrique=241)
- **Site «l'Europe s'engage en France», liste les 83 PO français** et renvoie vers des fiches synthétiques des **PO de toutes les régions françaises et des montants alloués.**  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage>
- **Le PO National FSE**  
<http://www.fse.gouv.fr/IMG/pdf/PON-Emploi-et-Inclusion.pdf>
- **La synthèse du programme opérationnel national FSE**  
[http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412\\_dqefp\\_synthese\\_pon\\_-fse-2014-2020.pdf](http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/201412_dqefp_synthese_pon_-fse-2014-2020.pdf)
- **L'Initiative pour l'emploi des jeunes**  
<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/PO-IEJ.pdf>